

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ILE DE RE dit CdD3

## Compte-rendu de réunion de commission 1 « activités primaires et développement durable dans les espaces naturels » du 13 novembre 2009.

Les membres de la commission se sont réunis, à 18h30, salle Carnot à La Couarde sur mer sous la présidence de Michel PELLETIER.

Présents: Mesdames J BRUN et A LEMAITRE, Messieurs F DANES, B PAYEN, M FORTIER, B DELERY, D PINAUD, et JP HERAUDEAU.

Absents excusés: R.CUQ, E. MARISSAL et P. PAILLERET.

### ORDRE DU JOUR:

- Compte rendu de la réunion du 16 Octobre 2009.
- Point sur le diagnostic de l'agriculture de l'île de Ré, réalisé par la chambre d'agriculture.
- Place de l'agriculture et des activités du secteur primaire dans le SCOT en cours d'élaboration.
- Suite, organisation de notre commission et calendrier des prochaines réunions.

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents et aux invités: monsieur Jean-Jacques ENET, Président d'UNIRE, monsieur Frédéric JAFFRE, agriculteur, membre de la chambre d'agriculture, et monsieur Jean MAUGET chargé de mission aménagement de la chambre d'agriculture.

Aucune observation n'ayant été faite, le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Président cède la parole à monsieur MAUGET pour une présentation du diagnostic de l'agriculture rétaise, réalisé par la chambre d'agriculture pour le compte de la CdC.

Un diaporama est projeté en support de la discussion.

**En tout premier lieu la chambre a alerté les élus communautaires sur l'état de l'agriculture sur l'île de Ré.**

**L'objectif de l'étude est de réaliser un diagnostic agricole qui comprend un état des lieux de l'agriculture, les évolutions constatées ces 15 dernières années, les évolutions prévisibles et les déterminants de ces évolutions, en vue de l'élaboration du SCOT.**

Les dernières données du recensement général agricole (RGA) datent de 2000, et ne sont pas assez récentes pour servir de base à ce diagnostic. Par ailleurs, le RGA ne s'intéresse qu'aux exploitations agricoles de plus de 1 ha (ou de plus de 20 ares en cultures spécialisées) et totalise les surfaces exploitées par l'agriculteur sur la commune où se situe son siège d'exploitation. Cette méthode ne rend pas bien compte de la localisation des parcelles exploitées et encore moins de la localisation des productions.

La chambre d'agriculture de Charente-Maritime avait été chargée en 1997 par la CdC, d'une étude sur le devenir des espaces agricoles de l'île de Ré.

Cette étude mettait en évidence les risques de forte déprise dans certains secteurs en raison de fragilités structurelles.

- faible taille des exploitations,
- morcellement de la propriété,
- manque de disponibilité de bâtiments d'exploitation pour l'installation.

- déprise et progression de la friche et de la forêt dans les zones sableuses,
- problème de logements (accès et coût) pour les candidats à l'installation.

Elle proposait une action volontariste des collectivités et des pouvoirs publics afin d'enrayer cette déprise agricole:

- création de bâtiments agricoles collectifs,
- reconquête des friches après créations de systèmes d'irrigation collective destinée notamment à la culture de la pomme de terre AOC,
- action de communication pour une meilleure valorisation des produits rétais.

Ce nouveau diagnostic, demandé par la CdC va permettre de mesurer les évolutions, d'identifier les freins à la transmission des exploitations et de proposer des pistes d'action.

Pour cela 3 axes de travail:

- 1- les exploitations
- 2- les bâtiments agricoles
- 3- l'occupation du sol.

En 2003, la CdC avait déjà demandé à la chambre une réactualisation de l'étude de 1997.

**Aujourd'hui, il y a un risque pour la pérennité des 2 principales filières (vigne et pomme de terre AOC. Discours et réalité: les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux.**

Quelques chiffres sont donnés pour mémoire:

- 1567 ha exploités par l'agriculture, dont:
  - 621 ha de vignes (stabilisation depuis 1988),
  - 137 ha de pommes de terre (sur un potentiel de 341 ha car le coefficient de rotation est de 1 /2,5. les objectifs sont fixés à 200 ha (soient 600 ha irrigables en AOC),
  - 300 ha de marais salants en activité sur les 1500 ha avec les " les bosses".

La SAU (surface agricole utile) est passée de 2644 ha en 1970 à 1567 ha en 2009, soit une régression de plus de 1 000 hectares.

Dans le même temps la SAU par exploitation a augmenté passant de 4,6 ha à 26,10 ha (pour information elle était de 11,30 ha en 1997.

- le nombre d'exploitations a été divisé par 10 ces 40 dernières années et le nombre d'actifs a baissé de 85%.

- la moitié des exploitants ont plus de 45 ans et le quart 55 ans et plus avec une très nette disparité entre les 2 cantons.

**Après l'exposé sur l'état des lieux de l'agriculture rétaise, il apparaît que les possibilités d'installation sont largement conditionnées par la possibilité pour le candidat à l'installation de disposer de bâtiments adaptés à la production envisagée (fonctionnels, accessibles avec le matériel actuel et desservis par les réseaux d'eau et d'électricité.**

Les prix exorbitants des terrains situés en zone constructible, pénalisent de fait la transmission des bâtiments qui y sont situés. Quant aux bâtiments implantés en zone agricole, le risque est fort qu'à la cessation d'activité de l'exploitation et à la transmission de l'exploitation hors du cadre familial, le bâtiment soit loué à un non-agriculteur pour toute autre activité plus rémunératrice que l'activité agricole.

L'obligation de déclaration préalable pour les changements de destination n'est pas opérante dans la mesure où aucun travaux ne sont réalisés sur ces bâtiments lors du changement de destination.

De même, bien que le logement ne fasse pas parti de cette étude, **il faut rappeler que l'impossibilité pour un candidat à l'installation de se loger dans l'île à un prix en rapport avec le résultat économique de l'exploitation, compromet gravement la reprise des exploitations dont le chef cesse son activité.**

#### **CONCLUSION:**

Le secteur agricole poursuit son déclin sur une grande partie de l'île de Ré: forte chute

du nombre des exploitations (-7% par an), baisse au même rythme du nombre d'actifs, perte de plus de 100 ha de SAU ces 12 dernières années.

Cependant toutes les communes n'ont pas connu le même déclin: La Couarde et Sainte-Marie ont préservé leur SAU pendant que Les Portes, Le Bois-plage, La Flotte perdaient plus de 20% de leur superficie agricole au profit des friches.

**Les productions viticoles et maraîchères (pomme de terre primeur), constituent l'essentiel de l'économie agricole rétaise avec près des 2/3 de la SAU.**

Le canton Nord -Ouest est particulièrement exposé avec une population des 45/55 ans sur représentée tant pour le nombre d'exploitations (42%) que pour les surfaces mises en valeur en vignes (42%) ou en pomme de terre (44%).

Dans les 15 prochaines années, une vingtaine de chefs d'exploitations vont cesser leur activité.

**La CdC, notamment dans le cadre de l'élaboration du SCOT, doit contribuer à mettre en oeuvre les moyens nécessaires, pour favoriser la transmission et l'adaptation des exploitations agricoles.**

**Mais la réussite de cette politique ne peut se concevoir que dans l'existence d'une réelle CAPACITE D'ANTICIPATION, sinon, l'agriculture rétaise poursuivra son déclin, ce qui mettrait en péril l'équilibre environnemental.**

**La transmission de ces exploitations doit se préparer dès aujourd'hui. L'action doit se conduire concomitamment dans 4 directions:**

1. **La préservation de la fonction agricole des bâtiments situés en zone agricole,**

2. **La préservation de la vocation agricole des espaces agricoles par la mobilisation d'outils tels que les PAEN, aptes à imposer aux propriétaires une gestion de leurs terrains conforme aux attentes des professionnels et des collectivités.**

3. **La possibilité pour les candidats à l'installation de disposer de logements dans l'île, en location ou en accession à la propriété, à des prix compatibles avec les revenus des activités agricoles rétaises.**

4. **L'appui à la diversification des productions pour répondre le mieux possible à la demande des marchés locaux: cultures légumières ou fruitières (notamment en agriculture biologique qui connaît une forte croissance de la demande. Le développement de ces productions est conditionné par la possibilité pour les maraîchers d'irriguer et de construire des serres et/ou des tunnels.**

**Les projets d'irrigation collective de Sainte-Marie et de La Flotte, qui poursuivent 3 de ces objectifs: installation, développement des cultures maraîchères, réduction des friches doivent être soutenus.**

Le Président de la commission remercie Jean MAUGET de sa présentation et complète en insistant sur **le rôle important joué aussi par les droits à produire, indispensables pour la culture de certaines productions comme la vigne qui implique l'existence de droits de plantations**, sachant qu'elle est la culture la plus importante l'économie agricole locale. Il insiste également sur **le rôle néfaste et déstructurant, pour l'activité agricole, de la progression du boisement spontané par mitage dans certaines zones NC**, principalement dans le secteur sud est et pense que ce problème doit être traité dans le futur SCOT, afin d'y apporter des solutions adaptées.

Il donne la parole au Président d'UNIRE monsieur Jean-Jacques ENET et au représentant de la chambre d'agriculture monsieur JAFFRE. Tous les 2 expriment leur inquiétude sur le devenir de l'agriculture sur l'île de Ré, ils confirment les propos tenus par monsieur MAUGET et explicitent le parcours du combattant d'un candidat à l'installation, monsieur JAFFRE ayant vécu ces moments difficiles lors de sa propre installation.

**Les activités primaires (agriculture, ostréiculture et saliculture) représentent un potentiel économique, social et humain qu'il ne faut pas négliger, mais aussi un**

**volet de la protection de l'environnement et du maintien de la diversité des paysages.**

Michel PELLETIER rappelle qu'il attache énormément d'importance au fait de bien **différencier les espaces agricoles des espaces naturels et qu'il est nécessaire de bien définir la vocation des espaces.**

Il suggère également **qu'un diagnostic soit fait sur la gestion des espaces acquis par le conseil général et le conservatoire du littoral.**

Jean-Paul HERAUDEAU rappelle qu'il avait commencé à **travailler sur la mise en place d'un PAEN (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains)**, avec les services de l'état, la DDE, la DDAF ainsi que la chambre d'agriculture mais qu'à l'époque la volonté politique tant à la CDC qu'au conseil général n'y était pas.

Il donne une explication sur les avantages des PAEN, ce que confirme monsieur MAUGET qui évoque également **la possibilité d'appliquer l'article L 125 du code rural pour les terrains en friches dans les zones agricoles.**

Le Président ainsi que les invités font part de la **nécessité d'un appui indispensable des collectivités territoriales et des pouvoirs publics.**

Il rappelle **l'existence de la coopérative rassemblant la totalité des viticulteurs et presque la totalité des producteurs de pommes de terre AOC, ce qui est un atout et un outil incontournable de l'économie agricole rétaise, exerçant une fonction essentielle dans la valorisation et la commercialisation des deux plus importantes productions agricoles de notre île.**

Michel PELLETIER propose aux membres de la commission, qui acceptent, de travailler sur deux autres thèmes: les marais et les zones boisées avec la participation d'intervenants qualifiés et d'établir également un document concernant les positions de notre commission sur le porter à connaissance des services de l'Etat sur le SCOT.

Les prochaines réunions devront être confirmées, (puisque conditionnées par la disponibilité des intervenants).

La séance est levée à 20 h 45.